Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260410-TH_DCM_2026_34-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 avril 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
3 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : Mme Aline GIACALONE donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

Mme Anne PAUL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-34
Subventions aux jeunes pour licences sportives ou de loisirs

Le conseil souhaite encourager la pratique sportive ou de loisirs pour les jeunes âgés jusqu'à 18 ans. Il est proposé au conseil de reconduire les subventions aux jeunes jusqu'à 18 ans adhérant à une association sportive ou de loisirs. En 2025, 410 € ont été attribués aux familles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, décide :

- De reconduire les subventions aux jeunes jusqu'à 18 ans adhérant à une association sportive ou de loisirs
- De fixer à 20 € / jeune / an le montant de cette subvention sur présentation d'un justificatif de licence ou d'adhésion à une association sportive ou de loisirs d'un minimum de 50 €
- De fixer au 30 mai 2026 la date limite de dépôt des demandes pour la saison 2025-2026
- D'inscrire un crédit de 440 € au BP2026.

Pour copie conforme,
Le Maire

